

COUVERT DU CLOUROT SALINS

Règlement d'utilisation

1. Réservations

La réservation doit être faite par téléphone (027 322 89 51) auprès de la Chancellerie bourgeoisiale.

Elle devient définitive dès réception du paiement du montant de location et la caution selon le délai définit dans la facture.

Si le paiement n'est pas effectué dans le délai, la réservation devient caduque et le couvert sera remis en location sans mise en demeure ni préavis de la Bourgeoisie.

2. Remise des clés

La clé sera remise dans la boîte prévue à cet effet après la manifestation. Dans le cas où la clé ne serait pas rendue à l'heure prévue contractuellement, des frais seront facturés au locataire. En cas de perte de la clé, un montant de CHF 100.- sera facturé au locataire.

3. Matériel

Grills à charbon de bois - planches de travail - bancs - tables – électricité sont à disposition des utilisateurs (il n'y a pas de frigo). Sur le domaine, des emplacements sont prévus pour l'installation de grills privés.

4. Places de parc

Un parking se trouve à proximité de l'entrée du couvert. Il est strictement interdit d'y pénétrer avec un véhicule, sauf pour y déposer le matériel nécessaire.

Il est également interdit de se garer sur les chemins d'accès.

5. Nettoyage

Comme convenue dans le contrat, le couvert doit être rendu propre à 08 h 00. Les foyers, tables, bancs, grills, WC et alentours devront être nettoyés. Dans le cas contraire, les frais de nettoyage seront facturés au locataire.

6. Dégradation

Toute dégradation du matériel et/ou de l'infrastructure sera facturée au locataire.

7. Déchets

La gestion des déchets relève de la responsabilité du locataire et doit être conforme au règlement communal.

Le locataire a l'obligation d'évacuer ses déchets par ses propres moyens et à ses frais.

8. Horaires

La fermeture du couvert est fixée à 02 h 00.

A partir de 22 h 00, la musique doit être réglée de façon à respecter le voisinage. Elle est interdite après minuit.

En cas de réclamation, il sera fait appel à la police. Les frais d'intervention seront facturés au locataire.

9. WC

Des WC sont à disposition à proximité immédiate du couvert. Référence est faite à l'art. 5 ci-dessus pour le nettoyage des WC.

10. Chiens

Le couvert du Clourot se situe en zone forêt. Les chiens sont strictement interdits sur tout le domaine de couvert.

11. Dispositions particulières

Sont notamment interdits, sauf accord écrit préalable de la Bourgeoisie de Sion :

- toute manifestation, payante ou non payante, ouverte au public
- toute activité à caractère commercial
- tout rassemblement à but de propagande politique ou sectaire.

12. Frais d'annulation

Pour toute réservation, le prix total de la location est dû selon le tarif en vigueur. En cas d'annulation, la Bourgeoisie ne procède à aucun remboursement.

Lu et approuvé :

Sion, le Signature :

<p style="text-align: center;">Merci de nous retourner un exemplaire du présent règlement et du bulletin d'inscription, dûment complétés et signés. L'inscription sera définitive à réception de votre versement.</p>
--